



La Régionale Sportive

Procès-Verbal n°4

Mercredi 6 mars 2019 à 17h30

Siège de la LRF - MRS Champ Fleuri

Président : MORISCOT Rosaire

Membres Présents : HAILLOT Jean René – GERBANDIER Jean Marc – ANTOINE Jean Paul – BANOR Marie Claude - GUICHARD Thierry

Membres Absents : DITNAN Jean Claude – ABDUL MUNAF Irshad – BARET Jean-Michel

Administratif : ABOUDOU Saïd

Début de Séance : 17h30

Ordre du Jour :

Le Président procède à la mise en place de la commission, de l'affectation des différentes tâches aux principaux collaborateurs et annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir :

- Organisation des rencontres programmées pour le Trophée OLA ENERGY ARAYAPIN
- Etude des Courriers clubs,
- Etude des Courriers de la Direction des Sports / Mairies
- Divers.

■ APPROBATION PROCES-VERBAL

La Régionale Sportive approuve le procès-verbal n°3 de la séance du mercredi 27 février 2019 et entérine les décisions prises lors de cette séance.

■ TROPHEE OLA ENERGY ARAYAPIN

La Commission procède à l'organisation de la manifestation TROPHEE OLA ENERGY ARAYAPIN :

Programmation des rencontres le 10 mars 2019 au stade Michel VOLNAY :

- 15 H 45 : ST DENIS FC / AS EXCELSIOR
- 17 H 45 : JS ST PIERROISE / SS JEANNE D'ARC
- Tarif Hommes : 6 euros
- Tarif Femmes et Enfants : 4 euros

Affectation des tâches :

- Caisse : Mr HAILLOT Jean René – Mr LENCLUME Johnny – Mr TAIEB José
- Gestion des stadiers : Mr ANTOINE Jean Paul – Mr DEMILE Emmanuel – Mr OLERY Henri

Les clubs participants doivent fournir 5 stadiers.

- Presse : Mme BANOR Marie Claude
- Sono : Mr VALMY Jean Hugues – Mr CAZAL Jimmy

Délégués désignés sur les rencontres :

- ST DENIS FC / AS EXCELSIOR : Mr MOULTSON Karl
- JS ST PIERROISE / SS JEANNE D'ARC : Mr ABDUL MUNAF Irshad

Attribution des accréditations aux clubs :

- SAINT DENIS FC : 10 invitations « tribune officielle » - 50 invitations « tribune normale » - 6 accès parking normal et 2 accès parking officiel.
- AS EXCELSIOR : 10 invitations « tribune officielle » - 50 invitations « tribune normale » - 6 accès parking normal et 2 accès parking officiel.

- JS ST PIERROISE : 10 invitations « tribune officielle » - 50 invitations « tribune normale » - 6 accès parking normal et 2 accès parking officiel.

- SS JEANNE D'ARC : 10 invitations « tribune officielle » - 50 invitations « tribune normale » - 1 accès parking bus – 2 accès parking normal et 2 accès parking officiel.

Attribution des accréditations aux arbitres :

- 1 accès parking à chaque trio – 3 invitations « tribune normale » à chaque arbitre.

Divers :

- Contacter le service de sécurité et envoyer un communiqué à la presse pour les accréditations.

■ COURRIERS CLUBS

- Courrier du club FOOTBALL CLUB LIGNE PARADIS, nous demandant des billets d'un montant de 4€ pour les hommes et de 3€ pour les femmes et enfants de moins de 12 ans pour la saison 2019 en Régionale 2.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre au Département Comptabilité.**

- Courrier du club ASSOCIATION FOOT AVIRONNAISE, en date du 4 mars 2019, nous notifiant de l'organisation d'un match amical sur le terrain Centre-Ville face à l'équipe HÔPITAL DU SUD prévu le vendredi 11 mars 2019.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite rencontre**

***Transmettre pour instruction à la Régionale d'Arbitrage.**

- Courrier du club ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS STAR ROYAL, en date du 06 mars 2019, nous demandant l'autorisation de jouer tous leurs matchs officiels de championnat et de coupes les jeudis ou les vendredis sur le stade de la Redoute A.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au département compétition LRF.**

- **Courrier du club AS SAINTE SUZANNE**, en date du 28 février 2019, nous demandant la programmation de Gala pour le match en championnat en Régionale 1 AS STE SUZANNE / US STE MARIE du dimanche 17 mars 2019,

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Comptabilité et au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club ASC SAINT ETIENNE**, en date du 06 mars 2019, nous demandant de bien vouloir intégrer leur section U17 dans la poule Sud et de maintenir leur section U15 dans cette même poule, pour des raisons de logistiques.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction à la Régionale des Jeunes.**

- **Courrier du club FC MOUFIA**, nous informant du programme de leur séjour à Mayotte du 01 mars au 08 mars 2019

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note.**

- **Courrier du club ASSOCIATION ENTENTE SPORTIVE DE LA GRANDE MONTEE**, en date du 03 mars 2019, nous demandant la réintégration de leur équipe Sénior dans la poule B en D1 Départementale.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club SPORTING CLUB DE VILLELE**, en date du 04 mars 2019, nous demandant la réintégration de leur équipe Sénior dans la poule D en D1 Départementale.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Lettre de Monsieur Expédit FAUSTIN**, en date du 01 mars 2019, nous notifiant de sa démission du poste de Président de l'ASSOCIATION UNION SAINT BENOIT,

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite information.**

- **Courrier du club FC RIVIERE DES GALETS**, en date du 04 mars 2019, nous demandant de bien vouloir changer l'horaire du match de Coupe de La Réunion FC RIVIERE DES GALETS / FC 17^E KM du 10 mars 2019.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de ladite demande**

***Maintenir la rencontre à l'heure initialement prévu**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club ASC GRAND BOIS**, en date du 01 mars 2019, nous demandant de bien vouloir reporter leur match de Coupe de la Réunion contre AS 12^E KM initialement prévu le 09 mars 2019 pour cause de dîner dansant.

La Régionale Sportive décide de :

***Donner une suite favorable à la demande du club et de reprogrammer la rencontre pour le dimanche 10 mars 2019 à 15h30 sur le stade Klébert-Picard**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club AS GUILLAUME**, en date du 03 mars 2019, nous demandant de bien vouloir avancer leur match contre CS ST GILLES initialement prévu le dimanche 10 mars 2019 à 16h00 pour le samedi 09 mars 2019 à 20h00 sur le stade Guillaume.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club CILAOS FC**, en date du 28 février 2019, nous demandant de bien vouloir avancer leur match contre l'AS ST PHILIPPE, initialement prévu le 09 mars 2019 au 08 mars 2019 à 20h30.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du club OCSA LEOPARDS**, en date du 05 mars 2019, nous demandant de bien vouloir déplacer leur match contre ASC LABOURDONNAIS, initialement prévu le dimanche 10 mars 2019, pour le samedi 09 mars 2019.

La Régionale Sportive décide de :

***Donner un avis favorable à la demande du club et de programmer le match pour le samedi 09 mars 2019.**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

■ **DIRECTION DES SPORTS / MAIRIES**

- **Courrier du Service des Sports de Saint-Louis**, en date du 01 mars 2019, nous notifiant de l'indisponibilité du stade des Makes jusqu'au 06 avril 2019.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note de la dite information**

*** Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- **Courrier du Service des Sports de Saint-Denis**, en date du 05 mars 2019, nous demandant de reprogrammer les matchs suivants :
 - SC CHAUDRON / FC PARFIN le samedi 09 mars 2019 à 20h00 sur le stade Domenjod

- AJS ST DENIS / TAMPON FC le dimanche 10 mars 2019 à 15h30 sur le stade Domenjod
- AS BRETAGNE / AES CONVENANCE le dimanche 10 mars à 15h30 sur le stade Jean Ivoula.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-Benoit, en date du 04 mars 2019, nous demandant de programmer le match JSSA / JSBN le dimanche 10 mars 2019 afin de laisser une semaine de régénération à la pelouse du stade Allane.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-Denis, en date du 05 mars 2019, nous notifiant du début des travaux d'éclairage du stade Jean Ivoula qui se termineront au début du mois de juillet. L'éclairage ne permettra pas d'assurer les matchs officiels mais les entraînements seront possibles.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

- Courrier du Service des Sports de Saint-André, en date du 04 mars 2019, nous notifiant de l'indisponibilité du stade Soune-Seyne dans le cadre de la fête « Miséricorde divine ». Les rencontres prévues le dimanche 28 avril 2019 doivent être déplacées.

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre note de ladite demande**

***Transmettre pour instruction au Département Compétition LRF.**

■ ENGAGEMENTS

AS COLIMACONS

Section U15

FC LA COUR

Section U15, U17, Vétérans + 32 ans

La Régionale Sportive prend bonne note des engagements des équipes supplémentaires pour la saison 2019, transmet pour instruction au Service Compétition LRF pour officialisation et pour régularisation au Service Comptabilité.

■ RETRAITS

FC SAPPEC OI

Séniors D1 Entreprise

RACING CLUB AUSTRAL

Section Séniors pour la Coupe de France

La Régionale Sportive prend bonne note des retraits des équipes suivantes pour la saison 2019, transmet pour instruction au Service Compétition LRF pour officialisation.

■ MATCHS AMICAUX

- Programmation de matchs amicaux de l'équipe ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS STAR ROYAL, le 15, 22 et 29 mars 2019 transmis à la Régionale d'Arbitrage pour demande d'arbitres.

La Régionale Sportive prend bonne note des matchs amicaux et transmet pour instruction au Service Compétition LRF pour officialisation.

Fin de Séance à 19h.

Le Président de la Régionale Sportive

Mr Rosaire MORISCOT



